

Délibération n°D20230126

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Commerce et Artisanat

Secrétaire de séance : Laurence ROUAN

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE, à 16 heures 30 minutes**, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 23, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 02/11/2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE (2), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO (3).

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Jean-Claude REY
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(2) Arrivée au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(3) Arrivée au dossier n° 5 « Rapport sur les orientations budgétaires 2024 »

### REDEVANCE DES TERRASSES SITUÉES AUTOUR DE LA HALLE : EXONÉRATION POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2023 A MARS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes ;

VU l'arrêté municipal AG2013-647 en date du 17 mai 2013 portant règlement d'installation des terrasses et étalages des commerces bergeracois ;

VU la décision de monsieur le Maire L2023-0602 en date du 31 août 2023 fixant les tarifs des terrasses des commerces notamment ;

VU le permis d'aménager de la halle et de ses pourtours n° PA 024 037 21 D0004 délivré par la Ville en date du 8 janvier 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de voirie et de reprise des réseaux autour de la halle, sis Place Louis de la Bardonnie, vont impacter, pendant les mois de novembre 2023 à mars 2024, l'utilisation des terrasses d'hiver accordées précédemment aux commerçants alentours ;

CONSIDÉRANT que la période hivernale, allant du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mars 2024, est soumise à une redevance d'occupation du domaine public et que les commerçants listés ci-après vont être impactés par les travaux d'aménagement de la halle et ses abords initiés par la Ville ;

CONSIDÉRANT ces désagréments, un abandon de recettes estimé à 2 600€, relatif aux terrasses mises en place par ces commerçants semble raisonnable ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une telle mesure nécessite l'accord du conseil municipal, conformément aux règles de comptabilité publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** de renoncer au recouvrement du produit d'occupation du domaine public relatif aux terrasses installées par les commerçants autour de la halle, qui seront impactés par les travaux de la halle et de ses abords, pour les mois de novembre 2023 à mars 2024 ;
- **D'ARRÊTER** les listes des bénéficiaires de cette renonciation comme suit :

N° DE SIRET	ÉTABLISSEMENT	NOM GÉRANT	ADRESSE
848 897 880 00011	L'ATYPIC	Mme CONTRERAS	3 rue du Dragon
823 664 123 00010	LE BISTROT DE L'ANCIEN TEMPLE	M. LAVAL	9 place Louis de la Bardonnie
898 544 119 00019	LE MÉDICIS	M. JIMEL	12 place Louis de la Bardonnie
850 961 731 00013	LE CAFÉ DU MARCHÉ	M. BONO	14 place Louis de la Bardonnie
483 080 271 00016	LA BLANCHE HERMINE	M. DETRAZ	16 place Louis de la Bardonnie
490 310 513 00018	LA TABLE DU MARCHÉ	M. CUZIN	21 place du Marché Couvert
530 320 050 00012	AI SUSHI	M. HUANG	27 Grand'rue
413 419 235 00010	LE CHICH	M. HACHICHE	25 Grand'rue
808 490 908 00015	BRULERIE DU PÉRIGORD	M. RANOUX	21 Grand'rue
492 439 997 00031	PICNIC EN VILLE	M. BERTRAND	33 Grand'rue

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ce dossier.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Lionel FREL (pouvoir).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 09/11/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 13 NOV. 2023  
et de l'affichage en date du 13 NOV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Laurence ROUAN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD